

AVIS DES SOCIÉTÉS *

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

APPEL A CANDIDATURE pour la DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOTUMAG (2026-2027-2028)

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019- 47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au code des sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne des Marchés de Gros (SOTUMAG) doit comporter aux moins deux membres indépendants des actionnaires.

A cet effet, la SOTUMAG se propose de désigner deux (02) Administrateurs Indépendants devant siéger dans son Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans (2026-2027-2028).

La SOTUMAG informe ses actionnaires que la liste des candidats admis à concourir sera transmise pour avis au CMF avant l'approbation définitive par l'assemblée générale ordinaire convoquée à cet effet au cours de l'année 2026.

I. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la SOTUMAG, ses actionnaires, ses administrateurs, ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire obligatoirement les conditions légales ci-après :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils.
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de réputation et de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées dans l'article 193 code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 : Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite, Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques, Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes moeurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce, Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la SOTUMAG,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la SOTUMAG.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la SOTUMAG est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du Conseil d'Administration, le directeur général, le directeur général adjoint de la SOTUMAG (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la SOTUMAG,

- Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la SOTUMAG.
 - L'un des membres de conseil d'administration de la SOTUMAG.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la SOTUMAG.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la SOTUMAG ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président- directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la SOTUMAG.
- Ne pas être en même temps membre du Conseil d'Administration d'une autre société admise à la côte de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la SOTUMAG ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions des qualifications académiques et des expériences :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur de l'économie, gestion, commerce, agro-alimentaire et gouvernance.

II. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature **doit comporter, obligatoirement**, les documents ci-après :

- une demande de candidature à l'intention du Président directeur générale de la SOTUMAG, présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- un curriculum vitae du candidat ;
- une copie de la carte d'identité nationale ;
- une fiche de candidature dûment remplie et signée (**annexe 1**) ;
- une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en (**annexe 2**) ;

- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec l'économie, gestion, commerce, agro-alimentaire et gouvernance ainsi que les justificatifs de l'expérience professionnelle).
- Un bulletin numéro 3: Extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

III. I' ENVOI ET LA DATE LIMITE DE RECEPTION DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir à la SOTUMAG par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

**Société Tunisienne des Marchés de Gros
"SOTUMAG"
Route de Naâssen 2059 Bir Kassâa Ben Arous**

L'enveloppe extérieure, libellée au nom du Président Directeur Générale de la SOTUMAG, doit porter la mention apparente suivante :

**A NE PAS OUVRIR
Appel à candidatures
Désignation des Administrateurs Indépendants Au
Conseil d'Administration de la SOTUMAG**

La date limite de la réception des dossiers de candidature est fixée au 17 Février 2026 à 17 :30 H (le cachet de bureau d'ordre de la SOTUMAG ou de la poste faisant foi)

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

IV. CHOIX DES CANDIDATS

Un Comité des nominations d'Administrateur indépendant est mis en place par la société. Les candidats seront choisis après évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidatures et compte tenu de la satisfaction des conditions énumérées dans l'appel à candidature".

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration qui sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier avant l'approbation définitive par l'assemblée générale Ordinaire.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Les candidats retenus sont informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Il demeure entendu que la décision de nomination des candidats retenus sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.

FICHE SIGNALTIQUE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom	
CIN ⁽¹⁾	N°	Délivrée à Le
Profession/Qualité	
Diplômes obtenus ⁽²⁾	
Expériences professionnelles ⁽³⁾	
Adresse	
Téléphone	Fixe : GSM :	
E-mail	

Autres informations
Membre de Conseil D'Administration⁽⁴⁾	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui préciser La société et le poste :

(1) Joindre une copie de la carte d'identité nationale (CIN)

(2) Joindre les copies des Diplômes

(3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle et le CV détaillé

(4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées

Je certifie que les informations contenues dans la présente FICHE SIGNALETIQUE sont exactes et complètes.

Signature

DECLARATION SUR L'HONNEUR

*Je soussigné(e) , titulaire de la Carte d'Identité Nationale
numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste
d'Administrateur Indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société TUNISIENNE
DES MARCHES DE GROS déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux
critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité
des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.*

Fait à , le

Lu et approuvé
Signature